



ARRÊTÉ DDPP n° 2021-2242

donnant subdélégation de signature au sein de la direction départementale
de la protection des populations de la Seine-Saint-Denis
en matière d'ordonnancement secondaire

La directrice départementale de la protection des populations,

VU le code de la commande publique,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 30 juin 2021 nommant M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 24 janvier 2019 portant nomination de Madame Catherine RACE, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} février 2019 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 29 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Paul WUCHER, directeur départemental adjoint de la protection des populations de la Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-1641 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-2086 du 16 août 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine RACE, directrice départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU la circulaire du 16 juin 2004 relative à l'application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Subdélégation de signature permanente est donnée à Monsieur Jean-Paul WUCHER, directeur départemental adjoint pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans les domaines couverts par les articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral n°2021-2086 du 16 août 2021;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul WUCHER, la subdélégation de signature sera exercée par Madame Valérie DELAPORTE, chef du service « appui aux enquêtes »;

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Jean-Paul WUCHER et de Madame Valérie DELAPORTE, la subdélégation de signature sera exercée par Madame Frédérique LE QUERREC , chef du service « santé et protection animales » ;

ARTICLE 4 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale de la protection des populations devront être signés dans les conditions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2021-2086 du 16 août 2021;

ARTICLE 5 : L'arrêté n° 2021-160 du 20 janvier 2021 donnant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de la directrice départementale de la protection des populations est abrogé ;

ARTICLE 6 : La directrice départementale de la protection des populations et les personnes susmentionnées sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin d'Informations Administratives de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 25 août 2021.

La Directrice Départementale de la Protection
des Populations de la Seine-Saint-Denis

Catherine RACE